

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du mercredi 10 mars 2021
Délibération n°2021-01

DÉLIBÉRATION N°2021-01 : Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'administration du 17 décembre 2020

Vu le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte,

Vu le Règlement Intérieur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte mis à jour des modifications votées au CA du 30 septembre 2020.

Considérant que :

Les 20 membres en exercice du Conseil d'administration ont été valablement convoqués en vue d'approuver le Procès-Verbal du Conseil d'administration du 17 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité le Procès-Verbal du Conseil d'administration du 17 décembre 2020.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Nombre de votants (présents et représentés)	17
Membres en exercice	20	Nombre de membres représentés	2
Majorité absolue	11		
Quorum physique (budget)	11		
Nombre de pouvoirs	2		

Votants	17	Pour	17	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
----------------	-----------	-------------	----	---------------	---	--------------------	---	---------------	---

Délibération adoptée à l'unanimité

Document(s) en annexe(s) au présent extrait :

- Procès-Verbal du Conseil d'administration du 17 décembre 2020

Fait à Dombéni, le Mercredi 10 Mars 2021,

La présidente du Conseil d'Administration du
CUFR



Anrafati COMBO

Le directeur du CUFR



**Extrait transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier
des Universités le :**

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.

Certifié exécutoire le :

En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.

**Classée au registre des délibérations du Conseil d'Administration, consultable au secrétariat de Direction.
Document mis en ligne le :**



CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE RECHERCHE

Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte (CUFR)

La séance est ouverte à 10 h 00.

Membres du conseil d'administration (CA) présents ou représentés : cf. liste ci-jointe.

Quorum ordinaire : 20.

Quorum budgétaire et statutaire : 18 (majorité de l'effectif légale présente, 7 procurations).

Membres absents (excusés) : M. Philippe AUGÉ (Président de l'université partenaire de Montpellier),
Mme Josiane HENRY (Personnalité extérieure).

Membres absents : Néant.

Membre avec voix consultative absent (excusée) : Mme Daouya BERKA (Directrice des Services).

Invité absent (excusé) : Néant.

Invité absent : Néant.

A l'ouverture de la séance, 18 personnes (dont 4 personnes en visioconférence) sont présentes sur les 20 membres composant le conseil d'administration et de recherche, sept procurations ont été données : Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI (Président du Conseil Départemental) représenté par Mme Mariame SAÏD, Monsieur Philippe AUGÉ (Président de l'université partenaire de Montpellier) représenté par Monsieur Frédéric TUPIN, Monsieur Benoit ROIG (Président de l'université de Nîmes) représenté par Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED, Mme Josiane HENRY (Personnalité extérieure) représentée par Monsieur Mohamed ALI HAMID, Madame Sylvie REQUEMORA (représentante des personnels du Collège A) représentée par Monsieur Thomas M'SAÏDIÉ, Monsieur Léopold AYITÉ (représentant des personnels du Collège C) représenté par Monsieur Thomas M'SAÏDIÉ, Monsieur Ridjal ABDOULAHY (représentant des personnels du collège BIATSS) représenté par Madame Rainya MAOULIDA.

PRÉAMBULE

Cette séance réunit pour la première fois le conseil d'administration nouvellement constitué, suite aux élections des représentants des personnels et des usagers du 2 décembre 2020.

Six personnalités extérieures ont également été nommées par Monsieur le Recteur de la région académique de Mayotte par arrêté N°091RM/DJ/2020 du 30 novembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 9 du règlement intérieur du CUFR de Mayotte à jour des modifications adoptées par le conseil d'administration et de recherche en date du 30 septembre 2020 : « *Les membres du conseil d'administration et de recherche sont réunis pour établir et classer une liste de candidats dans laquelle le ministre puisera pour désigner le directeur. Ils sont convoqués par l'administrateur provisoire ou le directeur en exercice ou, en cas d'empêchement définitif ou de démission du directeur en exercice, par le doyen d'âge non candidat des enseignants-chercheurs desdits conseils.*

[...]

Le conseil est présidé par l'administrateur provisoire ou le directeur sortant ou si celui-ci est candidat, par le doyen d'âge des membres élus du conseil, non candidat. »

Les membres du présent conseil ont été régulièrement convoqués en date du 03 décembre 2020.

Monsieur Aurélien SIRI, Directeur du CUFR, étant candidat à un second mandat à la direction du CUFR, Monsieur Frédéric TUPIN, Professeur des Universités, représentant des personnels et doyen d'âge du collège A, est en conséquence désigné en qualité de président du présent conseil.

Monsieur Frédéric TUPIN remercie l'ensemble des membres de leur présence et présente les points soumis à l'ordre du jour.

Il précise qu'à l'issue de l'élection du président du présent conseil, la présente séance sera présidée par le Président ou la Présidente nouvellement élu(e).

Il a également précisé qu'en l'absence de candidatures aux fonctions de Vice-Président, ce point de l'ordre du jour sera reporté à la prochaine séance.

L'ordre du jour est ainsi présenté à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et de Recherche.

Ordre du jour : en annexe 1.

Adoption de l'ordre du jour.

Monsieur Frédéric TUPIN laisse la parole à Monsieur Aurélien SIRI.

1.1 Intervention de Monsieur Aurélien SIRI, Directeur du CUFR.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers étudiants,

Je vous souhaite la bienvenue au Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte.

Je tiens à vous féliciter pour votre élection ou nomination au sein du Conseil d'administration et de recherche du CUFR.

Mon intervention consistera :

- dans un premier temps, en une présentation générale de la composition, des compétences et du fonctionnement du Conseil d'administration et de recherche du CUFR ;
- dans un second temps, en une explication du déroulement de la séance.

Le Conseil d'administration et de recherche comprend vingt membres, qui sont répartis comme suit :

1° Quatre membres de droit :

a) Le président du conseil départemental de Mayotte ou son représentant ;

b) Le maire de la ville de Dombeni ou son représentant ;

c) Les présidents de deux établissements partenaires ou leurs représentants ;

2° Six personnalités extérieures désignées par le Recteur de la Région Académique de Mayotte, chancelier des universités, dont deux représentants des activités économiques, un représentant des organisations d'employeurs et un représentant des organismes de salariés ;

3° Dix membres élus :

a) Deux représentants des professeurs d'université ou personnels assimilés ;

b) Deux représentants des maîtres de conférences ou personnels assimilés ;

c) Deux représentants des autres personnels d'enseignement et de recherche ;

d) Deux représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service ;

e) Deux représentants des usagers.

Le Recteur de la Région académique de Mayotte, chancelier des universités, ou son représentant, le directeur, le directeur général des services et l'agent comptable assistent aux séances avec voix consultative.

Depuis la création du CUFR, il s'agit de la troisième mandature :

- la première de 2012 à 2016

- la deuxième de 2016 à 2020

- la troisième de 2020 à 2024.

Le Conseil d'administration et de recherche est l'instance décisionnaire qui détermine la politique générale du CUFR. Il exerce l'ensemble des attributions exercées par le conseil d'administration et le conseil scientifique.

Le Conseil d'administration et de recherche délibère notamment sur :

1° Les orientations relatives aux formations initiale et continue et la politique partenariale ;

2° L'organisation et le fonctionnement du CUFR et notamment la création de départements et de services ;

- 3° L'organisation générale des études ;
- 4° Le budget, ses décisions modificatives et le compte financier ;
- 5° Le règlement intérieur et le règlement pédagogique du CUFR ;
- 6° Les grandes orientations de la recherche ;
- 7° Les acquisitions, aliénations et échanges d'immeubles et l'acceptation des dons et legs ;
- 8° Les contrats, conventions ou marchés qui doivent lui être soumis pour approbation ;
- 9° La participation à des filiales ou à des groupements d'intérêt public ;
- 10° La détermination et le taux des redevances et rémunérations de toute nature qui sont perçues par le CUFR, à l'exception des droits de scolarité dus par les usagers inscrits en formation initiale préparant un diplôme national ;
- 11° Les actions en justice et les transactions, ainsi que le recours à l'arbitrage en cas de litiges nés de l'exécution de contrats passés avec des organismes étrangers.

Le conseil d'administration et de recherche se réunit généralement quatre fois par an :

- fin février ou début mars ;
- en juin ;
- fin septembre ;
- fin novembre ou début décembre.

La présente séance se déroulera de la manière suivante.

Après l'installation du nouveau Conseil d'administration et de recherche, se tiendra dans l'ordre :

1° l'élection du Président ou de la Présidente du Conseil d'administration et de recherche

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur du CUFR, le conseil sera présidé, pour cette élection, par le doyen d'âge non candidat des membres élus du conseil, puisque le directeur sortant est candidat à la direction.

Les modalités d'élection du président ou de la présidente du conseil d'administration et de recherche sont rappelées à l'article 6 du Règlement intérieur du CUFR.

« Le conseil d'administration et de recherche élit un président, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours et pour un mandat de quatre ans renouvelable, parmi les personnalités extérieures membres du conseil. Un vice-président est désigné dans les mêmes conditions. En cas d'empêchement temporaire du président, il convoque le conseil et en assure la présidence. Le président du conseil d'administration peut inviter à assister aux séances du conseil, avec voix consultative, toute personne dont la présence lui paraît utile. »

2° l'élection du Vice-Président ou de la Vice-Présidente du Conseil d'administration et de recherche

Pour cette élection, le conseil sera présidé par le président ou la présidente nouvellement élu(e).

Les modalités d'élection du vice-président ou de la vice-présidente du conseil d'administration et de recherche sont rappelées à l'article 6 du Règlement intérieur du CUFR précité.

3° l'examen des candidatures au poste de directeur et délibération proposant un candidat au poste de directeur

Pour cette proposition, le conseil sera présidé par le président ou la présidente nouvellement élu(e).

Les modalités de désignation du directeur du CUFR et ses attributions sont mentionnées à l'article 9 du Règlement intérieur du CUFR.

Je vous remercie de votre attention.

Je laisse maintenant la parole au Recteur de la Région Académique de Mayotte, chancelier des universités, avant d'engager un « tour de table » pour la présentation des membres du Conseil d'administration et de recherche du CUFR. »

Monsieur Frédéric TUPIN remercie Monsieur Aurélien SIRI pour cette présentation.

1.2 Intervention de Monsieur Gilles HALBOUT, Recteur de la région académique de Mayotte, chancelier des universités.

Monsieur Frédéric TUPIN laisse la parole à monsieur Gilles HALBOUT, Recteur de la région académique de Mayotte, chancelier des universités.

Monsieur le Recteur salue préalablement tous les nouveaux et anciens membres du Conseil d'Administration et de Recherche.

Il souligne à ce titre que la composition du Conseil d'Administration s'inscrit dans une certaine continuité dans la mesure où il est à ce jour constitué d'anciens membres et de nouvelles personnalités extérieures.

C'est ainsi l'occasion de souligner que le Centre Universitaire évolue, qu'il y a eu plusieurs listes avec des propositions différentes.

En ce sens, c'est un signe de maturité pour un centre qui évolue vers une université de plein exercice à l'image des établissements d'enseignement supérieur au sein de l'Hexagone.

Monsieur le Recteur tient à préciser que la nomination des membres du Conseil d'Administration a eu pour but de répondre à deux objectifs :

- maintenir la continuité par la nomination d'anciens membres ayant fait part d'une grande implication ;
- amener la participation de nouveaux membres qui ont été choisis par la structure qu'ils représentent et ont décidé de répondre présent à ce challenge.

Je veux notamment remercier :

le président de la CCI d'avoir répondu présent et d'accompagner le CUFR notamment au travers du dispositif PEPITE. ;

- Josiane HENRY, directrice de l'IFSI, au sein de laquelle des enseignants interviennent pour la formation des infirmières et avec lequel nous avons encore des collaborations à effectuer.

Enfin, Monsieur le Recteur tient à saluer la présence de Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, directrice de la CRESS de Mayotte, avec qui le CUFR a notamment œuvré dans le cadre de la mise en place future du diplôme universitaire dirigeant de l'économie sociale et solidaire, avec qui le CUFR crée chaque année de nouveaux partenariats.

Je voudrai souligner le rôle des membres du CA. Outre le rôle rappelé par le directeur, vous aurez un rôle stratégique pour 2021 car vous allez choisir les évolutions stratégiques pour le CUFR.

A ce jour, un bachelier sur quatre peut poursuivre ses études dans le supérieur.

Ce développement doit se faire en lien avec les besoins du territoire.

Il convient de rappeler que le CUFR va être amené à opérer une évolution institutionnelle vers le statut d'université de plein exercice et en conséquence délivrer ses propres diplômes.

Monsieur le Recteur remercie notamment la présence de Benoit ROIG, Président de l'université partenaire de Nîmes, qui a beaucoup œuvré en ce sens.

Monsieur le Recteur tient également à remercier particulièrement les universités partenaires pour leur accompagnement et souligne que quelle que soit la stratégie adoptée dans les années à venir, les liens avec les universités partenaires resteront forts.

Ainsi, il convient également de garder à l'esprit que d'autres universités, notamment au sein de la zone océan Indien, noueront des partenariats avec le CUFR.

Il faut garder en tête l'objectif de faire rayonner le CUFR au sein du canal du Mozambique et les membres du conseil d'administration possèdent les clés et les moyens pour y parvenir.

Monsieur le Recteur ne doute pas qu'ils feront le meilleur usage possible des fonctions qui leur ont été confiées et le Rectorat répondra toujours présent pour les aider et les accompagner dans le développement de l'établissement.

Monsieur Gilles HALBOUT laisse la parole aux membres du conseil d'administration et de recherche afin que chacun puisse se présenter.

En l'absence d'autres observations des membres du CA, Monsieur Frédéric TUPIN propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

1.3 Présentation des membres du Conseil d'Administration et de Recherche.

Monsieur Frédéric TUPIN invite les membres de ce Conseil d'Administration et de Recherche nouvellement constitué à procéder à un tour de table afin de se présenter.

Un tour de table afin que chaque membre du conseil d'administration puisse se présenter est effectué.

En l'absence d'observations des membres du CA, Monsieur Frédéric TUPIN propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

POINTS SOUMIS AU VOTE

2 ÉLECTION DU/DE – LE/LA PRÉSIDENT.E DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE RECHERCHE

Monsieur Frédéric TUPIN présente ce 1^{er} point de l'ordre du jour soumis au vote.

Une seule candidature a été portée à la connaissance de l'établissement dans le cadre de l'élection du/de la président.e du conseil d'administration et de recherche.

En conséquence Monsieur Frédéric TUPIN laisse la parole à Madame Anrafati COMBO afin de se présenter dans le cadre de sa candidature.

En l'absence d'observations des membres du Conseil d'Administration, il est procédé au vote à l'urne, à bulletin secret du/de la président.e du conseil d'administration et de recherche du CUFR de Mayotte.

Madame Anrafati COMBO est élue à l'unanimité Présidente du Conseil d'Administration et de Recherche du CUFR de Mayotte pour une durée de 4 ans. (Délibération n°2020-59).

En conséquence, Madame Anrafati COMBO préside la suite de la présente séance.

3 ÉLECTION DU/DE – LE/LA VICE-PRÉSIDENT.E DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE RECHERCHE

Madame la Présidente annonce qu'aucun membre du conseil d'administration n'a fait parvenir de candidature aux fonctions de vice-président.e du conseil d'administration et de recherche.

En conséquence ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

En l'absence d'observations des membres du Conseil d'Administration et de recherche, Madame la Présidente propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

4 EXAMEN DES CANDIDATURES ET AUDITION DES CANDIDAT.E.S AU POSTE DE DIRECTEUR DU CUFR ET DELIBERATION PROPOSANT UN CANDIDAT AU POSTE DE DIRECTEUR

Conformément aux dispositions de l'article 9 du règlement intérieur du CUFR de Mayotte, il est procédé à un tirage au sort afin de déterminer l'ordre de passage des candidats au poste de Directeur du CUFR de Mayotte.

L'ordre de passage est ainsi définit comme suit :

- Monsieur Thomas M'SAÏDIE
- Monsieur Aurélien SIRI
- Monsieur Oscar KOMLA AWITOR

Il est rappelé à ce titre les dispositions de l'article 9 du règlement intérieur relatives aux auditions et modalités de vote dans le cadre l'établissement de la liste des candidats aux fonctions de directeur :

« Le conseil est présidé par l'administrateur provisoire ou le directeur sortant ou si celui-ci est candidat, par le doyen d'âge des membres élus du conseil, non candidat. Les candidats, dont la liste de passage est préalablement établie par tirage au sort, sont entendus par ledit conseil.

L'audition des candidats ne peut dépasser trente minutes (10 mn d'exposé et 20 mn de débats). Chaque candidat dispose d'un temps de parole identique.

L'utilisation de supports est autorisée.

Aucune communication extérieure n'est autorisée pendant la durée de l'élection.

Un enseignant-chercheur qui est à la fois membre élu du conseil d'administration et de recherche et candidat à l'exercice des fonctions de directeur peut siéger durant l'intégralité de la séance et ainsi participer à l'audition des autres candidats, et prendre part au vote. »

Les différents candidats à l'exception de Monsieur Thomas M'SAÏDIÉ (représentant des personnels du collège B) sont invités à sortir de la salle.

Les candidats aux fonctions de directeur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche sont ensuite auditionnés.

A l'issue des auditions et en l'absence d'observations des membres du Conseil d'Administration, il est proposé de passer au vote à l'urne, à bulletin secret, afin de procéder à l'élaboration du classement des candidats au poste de Directeur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte.

Après dépouillement des votes en présence et sous le contrôle de l'ensemble des candidats et des membres du Conseil d'Administration et de Recherche, il est constaté les résultats suivant qui seront repris au sein du Procès-Verbal de dépouillement :

- 1- Aurélien SIRI.
- 2- Thomas M'SAÏDIÉ.
- 3- Oscar KOMLA AWITOR.

Le Procès-Verbal de dépouillement est présenté en Annexe 3 du présent Procès-Verbal.

Il est en conséquence proposé aux membres du présent conseil de valider la liste des candidats aux fonctions de Directeur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte qui sera transmise au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche comme suit :

- 1- Aurélien SIRI.
- 2- Thomas M'SAÏDIÉ.
- 3- Oscar KOMLA AWITOR.

La liste de classement des candidats aux fonctions de Directeur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte est adoptée à l'unanimité à 12 h 13 (Délibération n°2020-03)

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des membres du présent Conseil pour avoir répondu présent à cette séance du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 18.

Le Secrétaire de séance, M. Ludovic CHEVALIER	Le Directeur du CUFR, M. Aurélien SIRI	La Présidente du Conseil d'Administration, Mme Anrafati COMBO

ANNEXE 1

Ordre du jour de la séance du Jeudi 17 décembre 2020 (09h00 - 12h00)

1. Installation du nouveau Conseil d'administration et de recherche.

- Intervention de Monsieur Aurélien SIRI, Directeur du CUFR.
- Intervention de Monsieur Gilles HALBOUT, Recteur de la région académique de Mayotte, chancelier des universités.
- Présentation des membres du Conseil d'Administration et de Recherche.

2. Election du/de – le/la Président.e du Conseil d'administration et de recherche - [délibération 2021-59]

- Doc. 2.1 : Candidatures aux fonctions de Président.e du Conseil d'administration et de recherche.
- Doc. 2.2 : Projet de délibération.

3. Election du/de – le/la Vice-Président.e du Conseil d'administration et de recherche - [délibération 2020-60]

- Doc. 3.1 : Projet relatif à la fixation du seuil d'immobilisation et à la durée d'amortissement.
- Doc. 3.2 : Projet de délibération.

4. Examen des candidatures et audition des candidat.e.s au poste de Directeur du CUFR et délibération proposant un candidat au poste de Directeur - [délibération 2020-61]

- Doc. 4.1 : Examen des candidatures et audition des candidat.e.s au poste de Directeur.
- Doc. 4.2 : Rapport de l'agent comptable.

Annexe 2

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE RECHERCHE PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Membres présents :

<u>MEMBRES ÉLUS</u>	<u>MEMBRES EXTÉRIEURS</u>	<u>MEMBRE DE DROIT AVEC VOIX CONSULTATIVE</u>
<p>Collège A : M. Frédéric TUPIN. Mme Sylvie REQUEMORA.</p> <p>Collège B : M. Thomas M'SAÏDIÉ. M. Abal-Kassim CHEIK AHAMED.</p> <p>Collège C : Mme Evelyne FONTAINE. M. Léopold AYITÉ.</p> <p>Collège des BIATSS : M. Ridjal ABDOULAHY. Mme Rainya MAOULIDA.</p> <p>Collège des usagers : Mme Echaty BOINA. Mme Amel CHERICHI.</p>	<p>Membres de droit : Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI (Président du Conseil Départemental) représenté par Mme Mariame SAID (Vice-Présidente en charge de la formation) Monsieur Saidi MOUDJIBOU (Maire de Deméni). Monsieur Benoit ROIG (Président de l'université partenaire de Nîmes).</p> <p>Personnalité extérieure : Mme. Anrafatti COMBO (Personnalité extérieure) M. Abdou DAHALANI (Représentant des organismes de salariés) M. Zainal CHARAFOUDINE (Représentant des activités économiques) Mme Maymounati MOUSSA AHAMADI (Représentante des activités économiques) M. Mohamed ALI HAMID (Représentant des organisations d'employeurs).</p>	<p>Monsieur Gilles HALBOUT (Recteur de la région académique de Mayotte, chancelier des universités).</p> <p>PERSONNALITÉ INVITÉE Monsieur Fouad DOGGA (Chargé de Mission Vie Universitaire, Relations Internationales et Dynamiques Interministérielles)</p> <p>QUORUM ordinaire : 10/20 <i>(majorité des membres en exercice présente ou représentée)</i></p> <p>QUORUM budgétaire et statutaire : 10/20 <i>(majorité de l'effectif légal présente)</i></p>

Membres absents (excusés) : Monsieur Philippe AUGÉ (Président de l'université partenaire de Montpellier),
Mme Josiane HENRY (Personnalité extérieure).

Membres absents : *Néant.*

Membre avec voix consultative absent (excusé) : Mme Daouya BERKA (Directrice des Services).

Invités absents (excusé) : *Néant.*

Invité absent : *Néant.*

A l'ouverture de la séance, 18 personnes (dont 4 personnes en visioconférence) sont présentes sur les 20 membres composant le conseil d'administration et de recherche, sept procurations ont été données : Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI (Président du Conseil Départemental) représenté par Mme Mariame SAID, Monsieur Philippe AUGÉ (Président de l'université partenaire de Montpellier) représenté par Monsieur Frédéric TUPIN, Monsieur Benoit ROIG (Président de l'université de Nîmes) représenté par Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED, Mme Josiane HENRY (Personnalité extérieure) représentée par Monsieur Mohamed ALI HAMID, Madame Sylvie REQUEMORA (représentante des personnels du Collège A) représentée par Monsieur Thomas M'SAÏDIÉ, Monsieur Léopold AYITÉ (représentant des personnels du Collège C) représenté par Monsieur Thomas M'SAÏDIÉ, Monsieur Ridjal ABDOULAHY (représentant des personnels du collège BIATSS) représenté par Madame Rainya MAOULIDA.

ANNEXE 3




CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CUFR SEANCE INAUGURALE DU 17 DÉCEMBRE 2020

CLASSEMENT DES CANDIDATURES AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR DU CUFR

Vu l'article 6 du décret n° 2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte ;
Vu l'article 9 du règlement intérieur du CUFR à jour des modifications votées au sein du conseil d'administration et de recherche le 30 Septembre 2020;
Vu l'arrêté 2020-144 modifié relatif à la délibération du conseil d'administration et de recherche proposant un candidat aux fonctions de directeur de centre universitaire de formation et de recherche (Conseil d'Administration du Jeudi 17 décembre 2020) ;
Vu l'arrêté n°091 RM/DJ/2020 du 30 novembre 2020 de Monsieur le recteur de la région académique de Mayotte portant nomination des personnalités extérieures au Conseil d'Administration du Centre Universitaire de formation et de recherche ;
Vu l'arrêté 2020-171 du CUFR de Mayotte du 02 décembre 2020 portant proclamation des résultats du vote pour le renouvellement général des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration et de Recherche du CUFR de Mayotte - Scrutin du 30 Novembre 2020 12h00 au 01 Décembre 2020 16h00 (Heure de Mayotte) ;
Vu l'arrêté 2020-174 du 04 décembre 2020 portant recevabilité des candidatures en vue de la délibération du conseil d'administration et de recherche proposant un candidat aux fonctions de directeur de centre universitaire de formation et de recherche - (Conseil d'Administration du Jeudi 17 décembre 2020) ;
Vu l'avis de vacance du poste de directeur du CUFR, publié le 02 décembre 2020 sur le portail GALAXIE et sur le site institutionnel de l'établissement ;
Vu la convocation du 02 décembre 2020 adressée aux membres du conseil d'administration et de recherche pour la séance du Jeudi 17 décembre 2020 ;
Vu la déclaration de candidature de déposée le 03 décembre 2020 par Monsieur Thomas M'Saidié, maître de conférence en droit public, aux fonctions de directeur du CUFR ;
Vu la déclaration de candidature déposée le 03 décembre 2020 par Monsieur Aurélien SIRI, maître de conférences en droit privé, aux fonctions de directeur du CUFR ;
Vu la déclaration de candidature déposée le 04 décembre 2020 par Monsieur Komla Oscar AWITOR, Professeur classe exceptionnelle, aux fonctions de directeur du CUFR de Mayotte.

PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES

Considérant que les pouvoirs du directeur sortant du CUFR expirent au plus tard le 20 décembre 2020, le conseil d'administration réuni en sa séance inaugurale du 17 décembre 2020 a été appelé à se prononcer sur le classement des candidatures au poste de directeur du CUFR,
Considérant que l'article 9 du règlement intérieur du CUFR impose un vote à bulletin secret, même si une seule candidature a été déposée et déclarée recevable,
A l'issue du passage à l'urne intervenu à 12h30, le bureau de vote étant conjointement tenu par le Responsable des affaires juridiques et le contrôleur de légalité, le dépouillement donne lieu à la proclamation des présents résultats :


Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte
8, rue de l'Université - B.P. 53 – 97660 DEMBENI Tél. : 0269 61 07 82 - Fax : 0269 61 08 92

Électeurs inscrits	20
Votants (décompte des émargements)	20
Dont votes par procuration	6
Enveloppes recensées dans l'urne	20
Bulletins blancs et nuls	0
Suffrages valablement exprimés	20

Dépouillement des votes et classement des candidats :

Rang	Candidat	Nombre de voix
1	Aurélien SIRI	13
2	Thomas M'SAÏDIÉ	07
3	Oscar Komla AWITOR	0

M. Aurélien SIRI est proposé à la nomination en qualité de directeur du CUFR, pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois, par madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Dembéni, le 17 décembre 2020,

La Présidente du Conseil d'Administration et de
Recherche du CUFR de Mayotte



Anrafati COMBO